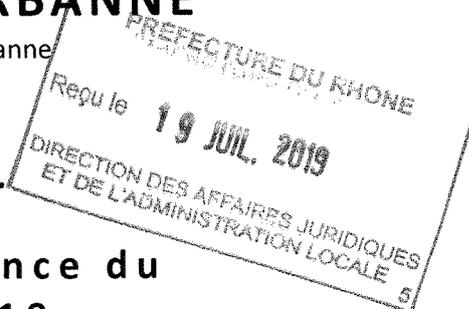


SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

COMITÉ SYNDICAL

Délibération de la séance du
mardi 9 juillet 2019



Président : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Vice-Présidente : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon

Présents : Mme Antoinette Butet-Vallias, conseillère municipale, Ville de Villeurbanne
M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
M. Jean Paul Chich, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne
M. Ikhlef Chikh, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne
M. Jean Wilfried Martin, conseiller Métropole de Lyon
Mme Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon

Excusé(e)s : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Loïc Chabrier

Absents : Mme Sarah Sultan, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
M. Damien Berthilier, conseiller Métropole de Lyon

Délibération n°1922 : Avenant n°1 - convention « ateliers quartiers – musiques urbaines » - partenariat artistique entre l'ENMDAD de Villeurbanne et Crap pour l'année scolaire 2018-2019

Rapporteurs : Mme Coralie Toussaint, responsable administrative et financière – ENMDAD.

Délibération n°1922 – Avenant n°1 à la convention « ateliers quartiers – musiques urbaines » - partenariat artistique entre l'ENMDAD de Villeurbanne et CRAP pour l'année scolaire 2018-2019

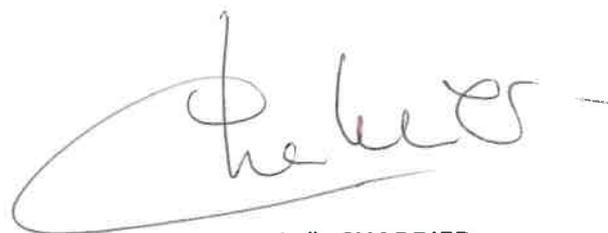
Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre le développement et l'acquisition, pour les élèves de l'École Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique, de connaissances et de techniques propres aux pratiques artistiques dans le cadre des musiques urbaines et du rap, l'ENMDAD a renouvelé son partenariat avec l'association CRAP pour l'année scolaire 2018-2019 (Délibération 1818 du 06 juillet 2018).

Cependant, l'atelier d'une heure hebdomadaire de l'école Saint Exupéry n'a été effectué que sur 16 semaines d'activités et, sur l'école Albert Camus, contrairement aux 32 semaines annoncées dans la convention.

Après vote, les membres du syndicat mixte adoptent l'avenant permettant de modifier le calendrier de cet atelier et de réguler les participations financières à CRAP, et autorisent le Président du SMG de l'ENMDAD à le signer.

Annexe : Avenant 1 - Convention ENMDAD / CRAP « Ateliers quartiers » 2018-2019



Loïc CHABRIER

Président du Syndicat Mixte de Gestion

**Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne**

